



Avec HEXAGON^e, le crowdfunding immobilier sécurisé à la portée de tous les épargnants

Mode d'emploi

Investir dans le crowdfunding immobilier, c'est très attractif avec une perspective de rémunération en moyenne 4 fois supérieure à celle d'un compte sur livret. Mais cela ne doit pas être l'aventure pour autant ! Il s'agit quand même de placer de l'argent chèrement gagné...

C'est pourquoi HEXAGON^e, communauté d'experts spécialistes du crowdfunding immobilier, sécurise la démarche d'investissement des épargnants qui lui font confiance avec la même rigueur que celle qu'il apporte à la sélection des programmes immobiliers présentés sur son site www.hexagon-e.com

Comment investir dans le crowdfunding immobilier ?

La procédure mise en place sur le site Internet est à la fois simple, claire et, bien entendu, scrupuleusement respectueuse des dispositions légales protectrices de l'épargnant. Elle se déroule en 7 étapes :

- 1. Inscription.** L'épargnant s'inscrit en ligne sur le site. C'est gratuit !
- 2. Formalité légale.** L'épargnant remplit le questionnaire-type exigé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), organisme officiel chargé de la surveillance des opérations de collecte d'épargne auprès du public. C'est obligatoire.
- 3. Validation.** Les experts financiers HEXAGON^e vérifient que tout a été rempli correctement. Le compte du client est ouvert lorsque cette procédure de contrôle interne a été accomplie avec succès. C'est une sécurité.
- 4. Investissement.** L'épargnant peut alors entrer dans le vif de son investissement, en indiquant le montant du capital qu'il souhaite investir et en précisant bien comment il répartit les fonds sur les différents projets immobiliers HEXAGON^e. C'est plus sûr !
- 5. Envoi des contrats.** Le site fait parvenir à l'épargnant les contrats d'investissement en obligations, à raison d'un contrat par programme sélectionné. Cette convention obligataire fait notamment état du montant investi et du taux de rémunération. C'est sérieux !
- 6. Signature des contrats et versement des fonds.** L'épargnant signe les contrats et les retourne par la Poste à HEXAGON^e. La somme investie est versée, soit par chèque bancaire joint aux contrats, soit par virement. L'argent va directement sur le compte du porteur de projet immobilier. C'est direct !
- 7. Suivi des investissements.** L'épargnant est devenu membre actif de la Communauté HEXAGON^e. Il peut désormais suivre ses placements sur le site, dans la rubrique « Mes investissements ». C'est parti !



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

Quels sont les frais et les garanties ?

Le financement participatif proposé par HEXAGON^e consiste en un prêt d'argent par émission d'obligations à taux fixe non convertibles, que l'épargnant consent à un promoteur. Il s'agit donc d'investissements directs dans des entreprises privées non cotées, soumis aux aléas économiques et commerciaux.

Frais. Pour les investisseurs, HEXAGON^e ne coûte rien: il n'y a aucun frais de gestion ni aucun prélèvement à aucun moment. La totalité des frais des prestations HEXAGON^e est supportée par les porteurs de projet, c'est-à-dire les promoteurs des programmes sélectionnés.

Risques encourus. Il est parfaitement légitime que tout investisseur s'interroge sur les risques de son placement. HEXAGON^e réponds sans ambiguïté : le principal risque encouru porte sur un allongement de la durée d'investissement, évidemment dans ce cadre l'investisseur percevra un complément de rémunération correspondant à l'allongement, une rémunération incomplète ou nulle, voire, dans le cas extrême, une perte plus ou moins importante du capital investi.

« Un cas extrême, que nous voulons limiter au maximum, tient à préciser Emmanuel Da Costa, Président d'HEXAGON^e. Nous sélectionnons les programmes de promotion immobilière que nous proposons à nos clients sur HEXAGON^e suivant les mêmes critères et avec les mêmes exigences que celle d'un garant d'achèvement ou d'un assureur-construction. Et pour cause, cette activité est notre métier de base depuis plus de 15 années ».

« La force de notre offre, réside dans la visibilité presque totale que nous avons dès le démarrage du programme dans la capacité de remboursement des porteurs de projets, grâce à l'application de nos deux critères : un taux de commercialisation supérieur à 50 % et une couverture du coût de revient supérieure à 75 % »

Et comme le risque zéro n'existe jamais, Emmanuel Da Costa donne aux épargnants un conseil de diversification qui limite encore le risque encouru : *« Si vous souhaitez investir 20 000 euros, par exemple, ne mettez pas tout cet argent sur un seul programme ; répartissez la somme sur 4 ou 5 opérations, vous diluez ainsi d'autant le risque ! »*

A propos de HEXAGON^e

Fondée et présidée par Emmanuel Da Costa, HEXAGON^e est une plateforme crowdfunding immobilier. Elle met ainsi en relation les entrepreneurs de demain et les investisseurs actifs pour aider au financement de nombreux projets immobiliers (financement de montage de projets immobiliers, financement d'acquisition de terrains à bâtir et financement de programme de construction).

HEXAGON^e s'efforce de réunir toutes les conditions pour faire bénéficier les investisseurs du meilleur rapport risque/rentabilité, de la manière la plus directe et transparente possible.

La sélection des projets immobiliers effectuée par HEXAGON^e lui permet également d'offrir une forte sécurité et un risque maîtrisé.

www.hexagon-e.com

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [La photo d'Emmanuel Da Costa, Président d'HEXAGON^e](#)
- [Toutes les informations sur HEXAGON^e](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>